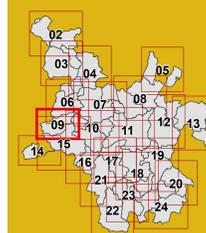




E - ANNEXES

E-3 Urbanisme opérationnel et outils fonciers



E-3-1 Les différents droits de préemption

Plan E-3-1.09

Cintré / La Chapelle-Thouarault

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°5 par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 21/03/2022

Echelle : 1 / 10 000
Mars 2022



Éléments de contexte



Périmètres de Droits de Préemptions (DP)

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur la métropole (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

-  Droit de Préemption Urbain (DPU)
-  Droit de Préemption Urbain renforcé (DPUr)
-  Droit de Préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerces ou baux commerciaux (DPUc)
-  Point de captage
-  Périmètre de Droit de Préemption relatif aux captages d'eau (DPC)
-  Périmètre de Droit de Préemption relatif aux espaces naturels sensibles (DPe)

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU), mars 2022 ; ©IGN (cadastre) 2021
 ©Rennes Métropole (SIG), données PUCI mars 2022 ; Ville de Rennes (fond de plan topographique général), déc 2021
 Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU), Mars 2022
 Logiciel SIG : ArcGIS, 10.3.1
 Système de référence : RD93/93 CCG48 (IGNF - LAMBCC48 - EPSG : 3948)
 0 250 500 m.

